

Désolé.

Je ne savais pas que mon feu de camp
pouvait devenir un feu de forêt.



Maintenant, vous le saurez.

Randonneurs, pour vos journées balades, adoptez les bons comportements. Les feux de camp sont interdits toute l'année, tout comme fumer en forêt. Évitez de stationner sur les zones herbeuses.
Un incendie arrive plus vite qu'on ne le croit !

Les auteurs d'un incendie, volontaire ou non, sont systématiquement recherchés et encourent **une amende de 3750€.**

Une campagne réalisée avec le soutien de :